L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 26 JANVIER.

Louisiane.

—Nous lisons dans le *Courrier des Opérettes* :

Les temps n'a pas été positivement pluvieux cette semaine : mais froid, humide et presque entièrement exempt de soleil. Les chemins sont extrêmement mauvais et parfaits effondrés, et nos rues sont dans un état pitoyable.

Le labourage a commencé depuis quelques jours, et les affranchis qui ont fini de déménager et de changer de patrons semblent disposés à travailler.

Le coton s'achemine lentement vers les points d'embarquement, lentement à cause des chemins ; car nous supposons que de tout ce qui a peu près tout le coton de la dernière récolte est maintenant sous balles. On nous dit qu'une bonne moitié de la récolte a déjà été expédiée sur le marché de la Nouvelle-Orléans.

Les cotonniers ont été déjà dans leurs espèces, comme il le sont presque toujours. Le marché s'est ouvert à 16 cts., et ils ne peuvent obtenir aujourd'hui que 15 ou 13 sur habitation. Ils commencent toujours par une hausse et ils rencontrent presque invariablement une baisse qui dure jusqu'à la récolte suivante.

Nous empruntons ce qui suit au *Lafayette Advertiser* :

Dans la nuit de samedi dernier, la vaste bâtisse contenant le moulin à coton et la scierie appartenant à notre estimable concitoyen le Docteur R. J. Francez, de notre paroisse, a été réduite en cendres.

Nous n'avons pu nous procurer les détails de désastre d'une manière positive, mais il paraît ce qu'il nous a été dit, il y avait dans le bâtiment au moment de l'incendie environ 700 balles de coton, appartenant au fils du docteur, à peu près toute la récolte de cette année, également quantité de bois scié pour diverses personnes des environs. En somme c'est une perte bien sensible pour le docteur, et pour tous les habitants de ce canton.

Nous exprimons sincèrement l'infortune qui frappe notre respectable ami.

Pseudo-Législature.

SÉNAT.

Toujours 15 membres présents. Il y a dans ce corps, dans une quelque discipline, et est présidé par Antoine.

Crocker dont je avis qu'il présentera un bill pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer occidental du Pacifique.

M. Stamps présente sur plusieurs Cours de Justice de la paroisse d'Orléans, un acte qui est référé au comité judiciaire.

M. Blunt présente un acte pour changer les sectes romains contre l'immoralité. Lu deux fois et référé.

Dave Young présente un bill pour empêcher la falsification du lait, et aussi un acte sanitaire pour la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le Sénat adopte une résolution pour la nomination d'un comité qui sera chargé d'examiner les affaires du Bureau de police métropolitain.

Le vote du gouverneur sur l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer du Bayou Lafourche est mis en discussion.

Après la lecture du bill, motion est faite de changer immédiatement le vote ; ce qui est refusé de faire.

Suit le exécutif vers 4 ½ ajournement.

CHAMBRE, 25 Janvier 1875.

Le bill est appelé à midi et quart sous la présidence de M. Hahn. —55 membres sont présents.

Le sergent d'armes reçoit l'ordre d'en faire aux membres absents.

M. Murrell présente une résolution à effet de savoir par quelle autorité et à quelles conditions les Hôtel St-Louis servent de maison de Dépôt.

Les résolutions sont annoncées.

Par Levissee—Pour hacer le traitement des assesseurs des collecteurs.

Par Wade—Pour traitement du siège du gouvernement.

Par Stuart—Allouant $[illegible] pour [illegible] du Bureau des Retours.

Par Blanchard—Pour [illegible] et composition de la [illegible] de [illegible] des comités.

Par Hall—Pour [illegible] une carte volontaire [illegible] et [illegible] contre les [illegible] d'Etat et de paroisse dans [illegible] de leurs devoirs.

Par Dupuy—Pour [illegible] engage sur le [illegible] des élections. Le rapport [illegible] l'élection définitive de MM. [illegible] de la paroisse Caddo [illegible] Lafayette pas de [illegible] de contestation.

[illegible] membres s'y opposent et [illegible] le moment de voter, quatre [illegible] ne [illegible] pas et [illegible] le [illegible].

M. Vocke, s'adressant à l'auteur de [illegible] ce qu'il vient d'arriver à quorum, a [illegible] joliment par notre [illegible] [illegible] Chambre, et il veut sortir [illegible] s'y [illegible].

M. Mayer demande que l'appel soit fait [illegible] plus de bruit, le gouv. Kellogg [illegible] et engage une conversation [illegible].

Vocke [illegible] 15 membres ont répondu à l'appel ; il comprendrait M. [illegible] avait quitté sa place, avec son [illegible] du plaisir à la main et qui [illegible] des rapportents [illegible].

[illegible] quatre membres de [illegible] autorisés à ne pas [illegible] immédiatement vers [illegible].

[illegible] que le rapport du comité [illegible].

MM. Wart et Mayer, protestent contre [illegible] qu'il y avait pas de quorum [illegible] Nelles. Le Maire [illegible] [illegible] Mr. Nelles. Mr. Nelles peut y [illegible] [illegible] Mr. Nelles.

[illegible] que [illegible] avait un quorum.

M. [illegible] que la reconsidération [illegible] de cette motion sur la table.

[illegible] appel on voit le gouverneur [illegible] Mr. Nelles [illegible] [illegible] Mr. Nelles.

[